



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du trente-et-un août deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur le Maire

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Adjointe au Maire, Mesdames Dorianne DUBOCQUET, Jennifer DELTOMBE, Conseillères Municipales, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoints au Maire, Michel BRAME, Sylvain IKET, Willy SCHRAEN, Conseillers Municipaux la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Murielle DELEZOIDE donne procuration à Monsieur Hervé DEBARRE

Mme Stéphanie DORLENCOURT donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

M Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire, Jean-Michel BOUHIN

Absente excusée Mme Hélène SAISON,

Madame Dorianne DUBOCQUET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-et-un juin deux mil vingt-deux propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-et-un juin deux mil vingt-deux est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante minutes

=====

Délibération 22 09 75

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

TRAVAUX VOIRIE SUR LE CHEMIN DU GRAND BEAUREGUE

20 SEP. 2022

Monsieur le Maire expose,

Le chemin du Grand Beaurègue est devenu très accidenté, et pour des raisons de sécurité, plusieurs riverains ont sollicité des services de la commune pour créer une voie goudronnée. Plusieurs devis ont été sollicités, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions et d'engager les travaux suivant le plan prévisionnel de financement :

Désignation	Coût HT en €	Subventions sollicitées	
Travaux	14 504.00	Département (FARDA)°40% plafonné à 37500 € HT	5 801.60 €
		Etat (DETR) 40%	5 801.60 €

	Fonds propres	2 900.80 €
	TOTAL DE L OPERATION	14 504.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à engager les travaux
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat et le Département pour obtenir les subventions

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le treize septembre deux mille vingt-deux

le treize septembre deux mille vingt-deux

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

20 SEP. 2022

9, rue de la Place
62850 ESCOEUILLES

Téléphone : 03.21.32.32.57

Télécopie : 03.21.32.71.90

leroy.tp@wanadoo.fr

www.leroy.tp.fr

Mairie de Bayenghem les Eperlecques

Impasse des écoles

62910 Bayenghem les Eperlecques

DEVIS ESTIMATIF

Chemin du Grand Beauregue - 190ml x 3,00ml

Nos réf. : 512 22 FR

DESIGNATION DES ARTICLES	UNITE	QTE	P.U	TOTAL
Installation de chantier				
Installation, signalisation, amené et repli de matériel	Ft	1,00	700,00	700,00
Aménagement de Voirie				
Dérasement d'axe	ml	190,00	5,00	950,00
Micro-rabotage de support existant y/c évacuation	m²	700,00	2,50	1 750,00
Réalisation d'ancrage à chaque extrémité	FT	1,00	500,00	500,00
Réalisation d'une couche d'accrochage	m²	570,00	1,20	684,00
Fourniture et mise en œuvre d'enrobés 0/10 Mixte à raison de 125 kg/m²	m²	570,00	15,00	8 550,00
Assainissement EP				
Remplacement de caniveau grille en fonte C250	ml	4,00	225,00	900,00
Mise à niveau de regard D1000	u	4,00	100,00	400,00
Mise à niveau de BAC	u	2,00	35,00	70,00

EUROS

TOTAL HT	14 504,00
TVA 20 %	2 900,80
TOTAL TTC	17 404,80

Si cette offre nous vaut la faveur de vos ordres, veuillez nous le signifier en nous retournant

la copie du présent devis, munie de la mention "bon pour accord" + signature

Cette offre est valable 30 jours après l'estimation des travaux

A Escoeuilles, le 29 Aout 2022

Le Client,

Bon pour accord

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

20 SEP. 2022

ASSAINISSEMENT / VRD - AMÉNAGEMENT D'ENTRÉE DE GARAGE - ENROBÉS NOIRS ET ROUGES

S.A.S au capital de 489 700€ - APE 4211 Z - SIRET 382 328 946 00027 - TVA FR 68 382 328 946

